



300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3283 - MERCREDI 1^{ER} AOÛT 2018

PRÉSIDENTIELLE

Le FCC ne jure que par Joseph Kabila

Alors que d'autres noms étaient avancés comme éventuels dauphins, plusieurs composantes du Front commun pour le Congo (FCC) ont cependant jeté leur dévolu sur la personne de Joseph Kabila pour concourir, en leur nom, à la prochaine présidentielle. « Il s'agit d'une expression de la démocratie au sein du FCC (...) Ces composantes sont libres d'avancer le nom de leur choix », a réagi Serge Kadima, communicateur de la majorité présidentielle.

D'après maints analystes, Joseph Kabila est plus que jamais seul devant sa conscience et ses responsabilités, parce que devant faire le choix entre le respect de la Constitution et la satisfaction de la boulimie de sa nouvelle famille politique.

Page 3

INTENTIONS DE VOTE

Le sondage Berci/GEC place Katumbi devant Tshisekedi et Bemba

Les personnes interrogées favoriseraient l'ex-gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi (28%), à la présidentielle, suivi de Félix Tshisekedi (26%) et de Bemba (20%). Cependant, 57 % des sondés se sont déclarés favorables à l'option d'une candidature unique de l'opposition. Toutefois, note le rapport, si l'opposition n'a pas la capacité de s'unir pour une candidature unique, les résultats indiquent que la coalition au pouvoir pourrait gagner une proportion des votes aussi importante que chaque candidat de l'élection en tête de lice de l'opposition.

Ce récent sondage a été réalisé dans la première semaine de juillet par le Bureau d'études, de recherches et de consulting international (Berci) et le Groupe d'études sur le Congo à l'Université de New York (GEC). Page 3



Moïse Katumbi



Félix Tshisekedi



Jean Pierre Bemba



CONSERVATION DE LA NATURE

Un plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des éco-gardes

Le Fonds mondial de la nature (WWF) vient de publier, à l'occasion de la Journée mondiale des éco-gardes fêtée chaque 31 juillet, les résultats d'une nouvelle enquête qu'elle a menée en Afrique centrale et en Asie sur le travail des éco-gardes. Cette

étude révèle qu'un éco-garde sur sept (14%) a été grièvement blessé dans son travail au cours des douze derniers mois.

Ces révélations surviennent au moment où le bilan officiel des morts pour la période de juillet 2017 à 2018 a été confirmé par

l'International rangers fédération et la Fondation thin green line portant le chiffre à 107 contre 101 pour l'année dernière. Ce qui porte à 871 le nombre total de gardes ayant perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions depuis 2009. Page 2

ENJEUX POLITIQUES

Le retour de Moïse Katumbi annoncé pour le 3 août

Moïse Katumbi Chapwe, candidat déclaré à la présidentielle du 23 décembre, rentre en République démocratique du Congo (RDC) par l'aéroport de Loano, dans la ville de Lubumbashi, a annoncé le secrétariat général de la plate-forme politique Ensemble pour le changement.

Selon ce regroupement politique, son président revient en RDC en vue de déposer sa candidature pour l'élection présidentielle prévue pour le 23 décembre. En attendant, la plate-forme lance une invitation à l'ensemble de la population congolaise en vue de «réserver un accueil chaleureux à ce digne fils du pays». Page 3

CONSERVATION DE LA NATURE

Un plaidoyer pour l'amélioration des conditions de travail et de vie des éco-gardes

Une enquête du Fonds mondial de la nature (WWF) révèle qu'un éco-garde sur sept a été grièvement blessé au cours de la dernière année dans l'exercice de ses fonctions.

L'organisation internationale oeuvrant dans la conservation de la nature vient de rendre publics, à l'occasion de la Journée mondiale des éco-gardes fêtée chaque 31 juillet, les résultats d'une nouvelle enquête qu'elle a menée en Afrique centrale et en Asie, sur le travail des éco-gardes. Cette étude révèle, en effet, qu'un éco-garde sur sept (14%) a été grièvement blessé dans son travail au cours des douze derniers mois.

Ces révélations, fait remarquer le WWF, font partie de la plus grande enquête jamais réalisée sur les conditions d'emploi et de bien-être des éco-gardes. Elles surviennent au moment où le bilan officiel des morts pour la période de juillet 2017 à 2018 a été confirmé par l'International rangers federation (IRF) et la Fondation thin green line (TGLF) portant le chiffre à 107 contre 101 pour l'année dernière. Ceci porte à 871, le nombre total de gardes qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions depuis 2009, date à laquelle l'IRF et le TGLF ont commencé à enregistrer officiellement les incidents. Cependant, a renchéri le WWF, les experts estiment que le nombre réel de décès est beaucoup plus élevé que le nombre déclaré.

Voir au-delà des statistiques

Le président de l'IRF et fonda-

teur de sa branche caritative, la TGLF, Sean Willmore, cité dans le communiqué de WWF du 31 juillet annonçant la publication des résultats de cette enquête, a fait savoir que les statistiques de cette année ont indiqué que quarante-huit éco-gardes sur les cent sept qui ont perdu la vie ont été assassinés sur leur lieu de travail. Cinquante autres sont morts dans des accidents de travail liés à la nature dangereuse de la vie des éco-gardes. « Mais ce ne sont pas seulement des statistiques, ce sont des hommes et des femmes qui laissent derrière eux des familles, souvent avec peu de soutien, en dehors de ce que nous pouvons leur apporter. En tant que communauté mondiale, nous devons faire plus et nous devons mieux former et équiper les éco-gardes afin qu'ils aient plus de chance de rentrer chez eux en famille après une patrouille », a déclaré Sean Willmore.

Le WWF affirme, en effet, qu'elle mène actuellement cette enquête en Afrique de l'est, l'une des régions reconnues comme étant les plus dangereuses pour la profession en raison des niveaux élevés de braconnage pour satisfaire la demande de produits issus du commerce illégal d'espèces sauvages, principalement de la Chine et des pays voisins. « Dans le monde entier, nous faisons face à un déclin rapide de la nature, y compris certaines des espèces que nous aimons le plus. Les éco-gardes sont en première ligne pour protéger la majeure partie de cette faune emblématique et, en raison de la nature même de leur travail, il est peu ou pas surprenant qu'ils risquent de faire face

à des situations qui mettent leur vie en danger. Ce qui est choquant, c'est que malgré leur volonté de supporter ces risques graves pour sauver notre faune commune, peu reçoivent une rémunération équitable, une assurance et une formation adéquate », a regretté un membre de l'initiative zéro braconnage du WWF et président de la Fédération des éco-gardes d'Asie, Rohit Singh.

Un travail dangereux

A en croire le WWF, 86% des éco-gardes pensent que leur travail était dangereux en raison des risques graves associés à la rencontre ou à la confrontation avec des braconniers. « Des incidents tragiques récents montrent que ces préoccupations ne sont pas infondées », a reconnu l'ONG internationale, notant l'assassinat, cette année, de Rachel Katumwa, la première femme éco-garde tuée alors qu'elle était en service dans le parc national des Virunga en RDC. Le WWF a également révélé que juste un mois avant le meurtre de cette femme, dans la même région des membres présumés d'une milice armée impliqués dans le braconnage ont abattu cinq gardes et leur chauffeur. « Ce fut la pire attaque dans l'histoire des Virunga et la dernière d'une longue série d'incidents tragiques au cours desquels des éco-gardes ont perdu la vie en défendant le patrimoine naturel de la planète », a souligné cette organisation.

Le WWF a poursuivi que malgré les risques élevés posés par les braconniers armés, les rencontres dangereuses avec

des animaux sauvages et l'exposition à des maladies infectieuses comme le paludisme, seulement 15% des rangers interrogés ont été formés aux premiers secours au cours de l'année dernière et près de six sur dix (58%) ont indiqué l'insuffisance du traitement médical en cas de besoin.

Une rémunération inadéquate

Le WWF révèle aussi qu'en Asie, un éco-garde reçoit en moyenne 292 dollars américains de salaire par mois mais en Afrique centrale, ce salaire est seulement de 150 dollars par mois. Le plus souvent, déplore l'association, c'est la principale (ou la seule) source de revenus pour sa famille.

Cette enquête du WWF met encore en évidence le manque d'assurance concernant les éco-gardes et leurs dépendants. En dépit des blessures qui bouleversent la vie et de la mort si courante au sein de leur profession, regrette l'organisation, seulement 36% ont affirmé qu'ils étaient couverts par une assurance pour de telles situations. « Si les éco-gardes sont blessés et ne peuvent plus travailler - ou pire encore s'ils sont tués - dans l'exercice de leurs fonctions, toute la famille devient vulnérable à une vie de pauvreté », a prévenu le WWF dont le conseiller technique en matière de criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'est, Drew McVey, pense que « rien ne peut compenser ceux qui ont sacrifié leur vie et leurs moyens de subsistance pour protéger la faune », espérant « qu'en

mettant en lumière ces défis, des mesures urgentes seront prises pour y remédier et améliorer la vie et les conditions de travail des gardes et de leurs familles ».

Dans son plaidoyer, le WWF appelle les gouvernements à revoir et à améliorer d'urgence les insuffisances qui mettent en péril la vie des éco-gardes. « Une formation adéquate - y compris une formation en premiers secours - de solides plans de traitement médical d'urgence ainsi que des équipements et des dispositifs de communication adaptés aux conditions de terrain devraient figurer parmi les questions nécessitant une révision urgente. En outre, une couverture d'assurance de 100% pour les blessures graves et la perte de vie est une prochaine étape critique pour les éco-gardes et leurs familles », a conseillé l'organisation. Elle espère, en outre, qu'à la prochaine conférence sur le commerce illégal d'espèces sauvages qui se tiendra à Londres, en octobre, l'on obtiendra des engagements des leaders mondiaux des pays où le braconnage sévit pour s'assurer qu'ils ont un nombre adéquat de gardes correctement équipés, formés et assurés. « Le WWF espère travailler en étroite collaboration avec ces gouvernements et d'autres partenaires concernés pour s'assurer que les éco-gardes sont reconnus et soutenus et bénéficient du même respect que les autres professions de la fonction publique qui mettent leur vie en danger pour nous offrir un monde meilleur », a promis cette organisation.

Lucien Dianzenza

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rominique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaine Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé / Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques :
Adrienne Londole
Chef de service publicité :
Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Mélaine Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville :
Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole.
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Mombelé Ngonzo

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rached Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaïne Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service préresse : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphany Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ENJEUX DE L'HEURE

Le retour de Moïse Katumbi annoncé pour le 3 août

Un communiqué de la plate-forme qui soutient la candidature à la présidentielle de l'ex-gouverneur du Katanga indique qu'il rentre au pays par Lubumbashi, cette ville qu'il a dirigée pendant plusieurs années.



Moïse Katumbi

Moïse Katumbi Chapwe, candidat déclaré à la présidentielle du 23 décembre, rentre en République démocratique du Congo (RDC) par l'aéroport de Loano, dans la ville de Lubumbashi, a annoncé le secrétariat général de la plate-forme politique Ensemble pour le changement.

Selon ce regroupement politique, son président revient en RDC en vue de déposer sa candidature pour l'élection présidentielle prévue le 23 décembre. En attendant, la plate-forme lance une invitation à l'ensemble de la population congolaise en vue de réserver un accueil chaleureux « au digne fils du pays, Moïse Katumbi Chapwe, qui rentre au pays de ses ancêtres ».

Dans ce communiqué signé par Jean-Bertrand Ewanga Isewanga, Ensemble pour le changement dit attendre des autorités tant civiles que militaires d'encadrer la population et d'assurer la sécurité de son président ainsi que de la délégation qui l'accompagne.

Lucien Dianzenza

PRÉSIDENTIELLE/INTENTIONS DE VOTE

Le sondage Berci /GEC place Katumbi devant Tshisekedi et Bemba

Les personnes interrogées favoriseraient l'ex-gouverneur du Katanga (28%) à la présidentielle, suivi du leader de l'Union pour la démocratie sociale (26%) et du Mouvement de libération du Congo (20%).

Tous les prétendants au fauteuil présidentiel affichent un réel optimisme par rapport à leur ambition légitime de briguer cette fonction par le biais des élections. A l'opposition où aucune candidature consensuelle n'est toujours pas dégagée, les différents leaders présidentiables tentent, chacun en ce qui le concerne, de se donner les moyens de ses ambitions. Toutefois, trois candidatures sortent du lot en raison du poids politique que représentent les personnalités qui en sont porteuses. Il s'agit de Moïse Katumbi, Félix Tshisekedi et Jean-Pierre Bemba qui tiennent le haut du pavé parmi les opposants candidats à la présidence de la République.

C'est en tout cas le résultat auquel a abouti un récent sondage réalisé dans la première semaine de juillet par le Bureau d'études, de recherches et de consulting international (Berci) et le Groupe d'étude sur le Congo (GEC) à l'Université de New York. D'après

cette étude dont le rapport complet sera disponible en fin de semaine, ces trois leaders de l'opposition seraient à égalité en termes statistiques dans une fourchette de 17 à 19%. Les intentions de vote seraient favorables à l'ex-gouverneur du Katanga, Moïse Katumbi Chapwe (28%), suivi de Félix Tshisekedi (26%) et de Jean-Pierre Bemba (20%). Cependant, 57 % des sondés se sont déclarés favorables à l'option d'une candidature unique de l'opposition. « Si l'opposition n'a pas la capacité de s'unir pour une candidature unique, nos résultats indiquent que la coalition au pouvoir pourrait gagner une proportion des votes aussi importante que chaque candidat de l'élection en tête de lice de l'opposition », révèle le rapport de sondage. « Si tous les candidats potentiels faisant partie de la coalition de Kabila se présentaient à l'élection, ils pourraient ensemble totaliser environ 19% des voix (15% sans Adolphe Muzito) », ajoute la même source.

Concernant la candidature de Joseph Kabila pour un troisième mandat, le débat tend à se tasser dans l'opinion et la campagne y relative gagne de plus en plus de terrain, à en croire le rapport. « Par rapport à février der-

nier, le nombre de personnes qui voteraient pour Kabila a augmenté légèrement de 6 à 9 % au niveau national mais de 21 à 37% dans l'ancienne province orientale, son seul et dernier bastion », indique le rapport. Et d'ajouter que près de 62% des personnes interrogées ne font pas confiance à la Commission électorale nationale indépendante pour organiser des élections libres et transparentes ni aux Cours et tribunaux pour trancher les contentieux électoraux. Toutefois, 45% des sondés ont déclaré que même si le candidat du président Kabila gagnait les élections, ils n'en accepteraient pas les résultats.

Il est à noter que ce sondage a été réalisé via des entretiens téléphoniques avec 1154 personnes âgées de 18 ans et plus, à travers les vingt-six provinces du pays, sélectionnées à partir d'une liste de deux mille numéros de téléphone cellulaire obtenus lors de l'enquête représentative au niveau national de Berci/GEC de 2016. Cette enquête s'est déroulée dans plus de quatre cents sites répartis dans tout le pays au domicile des répondants. Le taux de réponses était de 57% et la marge d'erreur était de +/- 3%.

Alain Diasso

Le FCC ne jure que par Joseph Kabila

Alors que d'autres noms étaient avancés comme éventuels dauphins, plusieurs composantes de la plate-forme électorale que chapeaute l'actuel chef de l'Etat ont plutôt jeté leur dévolu sur sa personne pour être leur candidat au prochain scrutin présidentiel.

À une semaine de la fin de l'opération d'enregistrement des candidatures à la présidence de la République, les potentiels candidats, tant de la majorité présidentielle que de l'opposition, continuent à traîner les pieds. Une nonchalance qui tranche nette-

ment avec la célérité ayant caractérisé l'annonce avec pompe de leur candidature. A présent que le moment est venu de matérialiser cette ambition en faisant acte de candidature auprès du Bureau de réception et de traitement de candidatures (BRTC), plusieurs

se rebiffent. Le jeune Seth Kikuni qui a postulé en indépendant, il y a quelques jours, est le seul à avoir franchi le rubicond pendant que les autres attendent encore. Peut-être que les choses vont se précipiter avec l'arrivée attendue ce mercredi 1^{er} août de Jean-Pierre Bemba, suivie le 3 août de Moïse Katumbi. Les deux opposants entendent déposer leur candidature en personne pour le scrutin présidentiel.

A la majorité présidentielle, la stratégie est connue. Le candidat qui sera investi par le Front Commun pour le Congo (FCC), plate-forme électorale placée sous l'autorité morale de Joseph Kabila, sera connu à la veille de la fermeture des BRTC. En attendant, des réunions se multiplient à Kingakati, la ferme privée du Rais située à l'est de Kinshasa avec, sur la table, l'épineuse problématique de la désignation de celui qui portera les couleurs du FCC pour la course à la magistrature suprême. Des indiscretions recueillies, il appert que les lignes n'ont véritablement pas bougé depuis l'amorce de cette série de conciliabules. La question du dauphinat paraît ne plus être d'actualité, reléguée au second plan par la campagne menée tambour battant en faveur d'un troisième mandat de Joseph Kabila. Alors que certains noms avaient été avancés dès la première réunion comme éventuels dauphins de Joseph Kabila, au nombre desquels Matata Ponyo ou encore Modeste Bahati Lukwebo, les circonstances ont imposé une autre lecture des faits, ou mieux une autre perception par rapport à cette équation à mille inconnues. « Le dernier discours de Joseph Kabila devant le congrès dans lequel il a étudié la question de

sa mandature a entretenu le flou et rajouté à la confusion au sein d'une famille politique où la gestion des ambitions relève souvent d'un tabou, surtout lorsqu'elle touche au domaine de l'autorité morale », fait observer un analyste sous le sceau de l'anonymat. Il n'est pas très loin de la réalité car en dehors de Joseph Kabila, aucun autre nom n'est désormais avancé pour être le candidat du FCC à la présidentielle.

C'est sur ces entrefaites que plusieurs autres composantes du FCC proposent le nom de Joseph Kabila comme candidat président tout en sachant que la Constitution lui interdit de briguer un troisième mandat. « Il s'agit d'une expression de la démocratie au sein du FCC (...) Ces composantes sont libres d'avancer le nom de leur choix », a indiqué Serge Kadima, communicateur de la majorité présidentielle cité par actualités.cd.

Ayant réitéré, le 19 juillet dernier sa promesse de respecter la Constitution, Joseph Kabila est plus que jamais seul devant sa conscience et ses responsabilités, parce que devant faire le choix entre le respect de la parole donnée et la satisfaction de la boulimie de sa nouvelle famille politique.

Alain Diasso



Joseph Kabila Kabange



LE COURRIER DE KINSHASA

www.lesdepechesdebrazzaville.com

BON PLAN!
RECRUTEMENT



Distribuez nos produits & Gagnez de l'argent

FILLES JEUNES ET DYNAMIQUES rejoignez notre équipe marketing



+243.856.43.6723

immeuble ex FORESCOM, 1er niveau
Avenue des Douanes n°4
Kinshasa, Gombe - RDC

RÉGION DES GRANDS LACS

Les parlements à la quête d'une paix durable dans la sous-région

Le comité exécutif du Forum des parlements de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (FP-CIRGL) a ouvert, le 31 juillet à Brazzaville, les travaux de sa dix-huitième session ordinaire. La recherche d'une paix durable dans cette zone communautaire figure parmi les points saillants à l'ordre du jour.

Jusqu'au 1^{er} août, les délégués des parlements des douze pays membres de la CIRGL vont examiner plusieurs points qui entravent la paix, la sécurité et le développement économique dans la sous-région.

Prioritairement, ils vont statuer sur la paix et la sécurité dans les pays membres. Il s'agira notamment d'élaborer et/ou de proposer de nouvelles stratégies pouvant permettre de trouver des solutions idoines et définitives aux crises socio-politiques qui sévissent depuis bien des années en République démocratique du Congo, en République centrafricaine, au Burundi et au Soudan du Sud.

« *La République centrafricaine dont je suis ressortissante, la République démocratique du Congo, le Soudan du Sud et le Burundi sont en proie à des conflits armés. Nous nous sommes réunis pour trouver des solutions durables aux conflits qui déchirent ces pays. Nous voulons nous inspirer de certains pays de la sous-région, qui ont connu ces troubles sociaux,*

mais qui malgré tout, ont retrouvé la paix. Cette paix peut être du ressort propre de ces Etats mais aussi des pays frères », a précisé la présidente du Comité exécutif du forum des parlements de la CIRGL, Gina Michelle Sandzé. Dans son intervention, cette responsable de nationalité centrafricaine a fait savoir que la gouvernance administrative ainsi que l'assainissement des finances publiques et la rationalisation administrative dans l'espace CIRGL devront retenir aussi l'attention des participants.

Outre ces points, le rapport de la dix-septième session du Comité exécutif tenue à Bangui, en République centrafricaine, sera également à l'ordre du jour.

Le Comité exécutif du Forum des parlements de CIRGL a inscrit aussi à son ordre du jour l'examen du rapport de recherches concernant les résultats, les conclusions ainsi que les recommandations prises sur l'initiative parlementaire pour la paix et la sécurité dans la sous-région.

« *Cette réunion regroupe les lé-*



Une vue des responsables des parlements de la CIRGL/Photo Adiac

gislateurs qui veulent participer à l'édification d'une Afrique de l'espérance, loin des images qui la réduisent aux pandémies, aux guerres et à toutes les calamités du monde. A l'issue de ces assises, nous ferons des propositions concrètes permettant de garantir la meilleure gestion de nos Etats mais aussi de combattre le détournement des

fonds et la prolifération du terrorisme », a souligné, pour sa part, le président de l'Assemblée nationale du Congo, Isidore Mvouba, qui a patronné l'ouverture des travaux. Les propositions qui y seront faites seront soumises au prochain sommet des chefs d'Etat de la CIRGL. Rappelons que le FP-CIRGL est une organisation regroupant la République du Congo ; la République

démocratique du Congo ; l'Angola, le Burundi, le Kenya ; l'Ouganda ; la République centrafricaine ; le Rwanda ; le Soudan ; le Soudan du Sud ; la Zambie et la Tanzanie.

Les présentes assises se tiennent dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action 2018-2019 et du plan stratégique quinquennal 2017-2021.

Firmin Oyé

CONGO/MAROC

La fête du trône placée sous le signe du renforcement des liens de coopération

La représentation diplomatique du Maroc à Brazzaville a célébré, le 30 juillet, l'événement consacrant les dix-neuf ans d'accession au trône de l'actuel souverain du royaume chérifien, Mohammed VI.

Le chargé d'affaires du Royaume du Maroc en République du Congo, Adellatif Seddafi, a souligné à l'occasion le caractère hautement symbolique que revêt la célébration, cette année, des dix-neuf ans d'accession au trône de l'actuel souverain. Cet anniversaire, selon lui, s'inscrit dans le cadre de l'af-

l'histoire qui lie les deux pays, une histoire « *commune de soutien mutuel, sincère et constant* », qui, à l'en croire, devrait se hisser au niveau escompté des relations stratégiques à tous les niveaux et en particulier ceux relatifs aux investissements et échanges commerciaux.

« Le roi Mohammed VI et le président Denis Sassou N'Guesso sont déterminés à relever de nombreux défis de notre temps, allant de la gestion des crises sous-régionales aux flux migratoires, à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, en passant par l'intégration régionale, le renforcement de la sécurité alimentaire et énergétique, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la compétitivité économique »

fermissement des relations entre son pays et le Congo.

« *La célébration du 19^e anniversaire de l'accession au trône de Mohammed VI est une occasion privilégiée de s'arrêter sur sa vision et sur les différentes actions et initiatives entreprises par le souverain pour promouvoir et consolider davantage les relations ancestrales d'amitié et de coopération qui existent entre le Royaume du Maroc et la République du Congo frère* », a dit le chargé d'affaires devant des autorités congolaises, des diplomates accrédités au Congo et autres invités. L'année 2018 constitue, a-t-il ajouté, « *une année charnière, une année phare à tous les égards* ».

Adellatif Seddafi a également rappelé

Dans le cadre de la consolidation des liens « privilégiés » entre les deux pays, il a souligné la visite « historique » du roi Mohammed VI à Brazzaville, en avril dernier. Une visite qui, a-t-il rappelé, a permis la mise en place « *des fondations d'une coopération diversifiée, exemplaire, qui ambitionne de renforcer la coopération économique, financière, commerciale et agricole, la qualification du capital humain, l'accélération du développement social, de la préservation de l'environnement* ».

Pour lui, les prochaines échéances des relations entre le Congo et le Maroc comporteront l'élan enclenché par cette visite royale.

« *Le roi Mohammed VI et le président Denis Sassou N'Guesso sont*



Adellatif Seddafi délivrant son message/Adiac

déterminés à relever de nombreux défis de notre temps, allant de la gestion des crises sous-régionales aux flux migratoires, à la lutte contre l'extrémisme et le terrorisme, en passant par l'intégration régionale, le renforcement de la sécurité alimentaire et énergétique, la préservation de l'environnement et l'amélioration de la compétitivité économique », a-t-il indiqué, épinglant aussi la coopération entre les deux pays dans le domaine de la formation car plusieurs étudiants et cadres de l'administration congolaise ont eu à bénéficier d'une bourse de perfectionnement au Maroc. Le chargé d'affaires n'a pas manqué de rappe-

ler d'autres événements majeurs qui ont couronné l'ensemble de l'œuvre de Sa majesté le roi Mohammed VI.

L'immigration, « un levier de co-développement »

Parlant de l'immigration, le chargé d'affaires a souligné que le roi Mohammed VI ne cesse de plaider en faveur du développement, d'une vision africaine commune en voulant faire de la migration « *un pilier de la coopération Sud-Sud et un vecteur de solidarité* ». En outre, il a cité d'autres défis qui se posent à l'Afrique et dont le royaume du Maroc et le Congo s'emploient à relever aux côtés d'autres pays du continent. Ce

sont ceux ayant trait, a-t-il indiqué, à la sécurité alimentaire et la valorisation des matières premières produits par les deux pays. Pour ce qui est de la sécurité alimentaire, il est revenu sur la promesse faite par le Maroc lors de la COP 22 tenue à Marrakech, notamment l'initiative pour l'adaptation de l'agriculture africaine au changement climatique.

En ce qui concerne la valorisation des matières premières, le chargé d'affaires a fait savoir que le roi insiste « *sans cesse pour une intégration des économies africaines et la structuration du marché régional des matières premières qui, d'après lui, constitue une source substantielle des richesses au service du développement industriel, l'intégration des chaînes de valeur et l'amélioration de la compétitivité de nos économies respectives* ».

Addellatif Seddafi a poursuivi : « *Le Maroc adopte, dans sa politique de coopération avec le Congo, une vision réaliste, multidimensionnelle et intégrée dont l'objectif principal n'est autre que l'édification dans un avenir solidaire et sûr au bénéfice des Marocains et des Congolais* ».

Sur le plan des relations diplomatiques entre les deux pays, il a saisi cette opportunité pour annoncer l'inauguration, dans un avenir très proche, des locaux de la chancellerie du Royaume du Maroc à Brazzaville.

La célébration du 19^e anniversaire de l'accession au trône du roi Mohammed VI a été marquée par la projection d'un documentaire sur la revalorisation du patrimoine sur la civilisation marocaine par le roi Mohammed VI.

Yvette Reine Nzaba

CENTRAFRIQUE

Nouveau regroupement des factions rebelles à Kaga-Bandoro

Des éléments du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) dirigé par Nourredine Adam, de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) conduite par Ali Darassa et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC) de Mahamat Al-Khatim ont recommencé à se regrouper dans la ville centrafricaine du centre-nord, a appris Xinhua d'une source locale.

D'après la source, les rebelles ont commencé à arriver en nombre en milieu de semaine dernière, dans des pick-up en provenance surtout des villes centrafricaines de Bambari (centre), Ndélé (nord-est) et Bria (centre-nord). En outre, ils s'en prennent à des habitants contraints d'abandonner leurs domiciles exposés aux pillages.

La source a précisé qu'auparavant, ces éléments rebelles s'étaient établis dans le quartier commercial de la ville. Mais avec les arrivées massives de leurs coéquipiers, certains ont envahi le quartier administratif.

Pour l'heure, le mobile du nouveau rassemblement des groupes rebelles à Kaga-Bandoro n'est pas connu. Toutefois, cela peut rappeler le scénario d'avril dernier où, à la demande expresse du numéro deux du mouvement rebelle de la Séléka, Abdoulaye Hissène, un tel phénomène avait été observé puis sanctionné par une assemblée générale qui a condamné l'opération dite «Soukoula» («Laver» en sango, la langue nationale centrafricaine) au PK5, quartier commercial de la capitale Bangui, dans le but de neutraliser quelques leaders des groupes d'autodéfense.

Ces groupes rebelles avaient clairement exprimé leur intention de descendre sur Bangui, probablement à la conquête du pouvoir. Seulement, ils avaient été arrêtés net par des casques bleus de la mission onusienne en Centrafrique, Minusca, avec l'appui de deux bombardiers français, qui ont tiré des coups de semonce près de la ville centrafricaine de Dékoa, à une centaine de kilomètres au sud de Kaga-Bandoro.

Des sources locales ont fait savoir qu'il y a juste une semaine, une scène de jalousie s'est achevée avec la mort de trois rebelles et six autres grièvement blessés. Des habitants ont été inutilement pris à partie en représailles. Devant cette situation sécuritaire incertaine, des habitants ont demandé au gouvernement de déployer dans leur ville les militaires des Forces armées centrafricaines, en exhortant la Minusca à renforcer ses effectifs.

CAMEROUN

Un gardien de prison brûlé vif

Un groupe d'individus non identifiés lourdement armés a assiégé, la nuit du 28 au 29 juillet aux environs de minuit, la prison principale de Ndop, une ville de la région nord-ouest anglophone en proie avec celle du sud-ouest à de graves violences liées à des revendications sécessionnistes depuis fin 2016.

Les assaillants ont donné la mort à un gardien de prison après l'avoir brûlé vif et libéré cent soixante-trois qui ont fondu dans la nature, a affirmé Benoît Emvoutou Mbita, le préfet du département du Ngoketunja, auquel la ville de Ndop est rattachée. Selon des sources sécuritaires, un policier a été également blessé lors de cette attaque spectaculaire.

Cette attaque n'est pas la première contre une prison dans le nord-ouest du pays. En 2017, dans la foulée de la déclaration symbolique, le 1er octobre, de l'indépendance de l'Etat fantôme d'Ambozonie par les dirigeants aujourd'hui incarcérés du Southern Cameroons National Council, le principal mouvement sécessionniste de cette région et du sud-ouest, des dizaines d'autres prisonniers avaient été libérés dans la zone pour ensuite être enrôlés dans les rangs des groupes armés créés pour l'insurrection prônée par cette organisation contre le pouvoir de Yaoundé. Certains de ces détenus sont des bandits de grand chemin condamnés à de lourdes peines d'emprisonnement et des personnes incarcérées à cause de leur participation aux activités criminelles menées par ces groupes d'activistes sécessionnistes qualifiés de terroristes par les autorités camerounaises.

Le 16 juillet dernier, la ville de Ndop avait enregistré une autre attaque contre un poste de sécurité où un policier avait été tué, un autre blessé et trois autres étaient encore portés disparus.

Selon le préfet du département de Ngoketunja, la situation est sous le contrôle des autorités après l'attaque de la prison.

INTÉGRATION RÉGIONALE

Le Togo et la Centrafrique signent un accord d'exemption de visa

Les deux pays ont conclu, le 29 juillet à Lomé, un accord d'exemption de tout visa pour leurs ressortissants respectifs.

Les chefs de la diplomatie Robert Dussey du Togo et Charles Arnel Doubane de la Centrafrique ont signé les documents de l'accord à cet effet dans le cabinet du ministère des Affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine dans la capitale togolaise. « C'est un modèle d'intégration que nous sommes en train de faire », a commenté Robert Dussey, expliquant que l'exemption de visa est réciproque pour les citoyens des deux pays détenteurs des passeports ordinaire, de service et diplomatique. Arnel Doubane a indiqué que c'est un « tournant dans l'histoire » des relations entre les deux pays.

« Ce jour est un nouveau départ », a souligné le ministre des Affaires étrangères de la Centrafrique qui se félicite de « très fortes relations » entre Lomé et Bangui.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME ET L'EXTRÉMISME VIOLENT

La Cédéao et la CEEAC adoptent une déclaration commune

Les chefs d'Etat des deux communautés sous-régionales ont adopté le document, le soir du 30 juillet à Lomé, la capitale du Togo, où ils se sont réunis.

Le sommet conjoint des chefs d'Etat et de gouvernement des deux regroupements sous-régionaux avait pour objectif de « créer les conditions d'une paix durable et d'un environnement sécurisé » dans les deux entités, d'après le communiqué final de cette rencontre qui a réuni vingt-six pays. « Afin de mieux faire face ensemble au défi sécuritaire, les chefs d'Etat et de gouvernement ont souligné la nécessité d'une coopération plus renforcée et effective entre les deux communautés ».

Dans cette perspective, ils ont décidé de partager leur vision des menaces et d'adopter une approche commune des solutions à y apporter. Ils ont ainsi adopté la Déclaration de Lomé et se sont engagés, au titre de la promotion de la paix et de la stabilité, à coopérer pour prévenir les conflits et promouvoir la paix et la stabilité dans les deux sous-régions, notamment à travers des mécanismes d'alerte précoce et de réponse rapide aux crises.

Les chefs d'Etat et de gouvernement se sont également engagés à adopter, lors de leur prochain sommet, un cadre régional portant convergence des principes constitutionnels au sein de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'ouest (Cédéao) et de la Communauté éco-

nomique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC).

Au titre de la sécurité, ils entendent « renforcer leur coopération afin de lutter efficacement contre toutes les formes d'insécurité ».

Le sommet a enjoint le président de la Commission de la Cédéao et le secrétaire général de la CEEAC

« Renforcer leur coopération afin de lutter efficacement contre toutes les formes d'insécurité ».

« à initier dans les meilleurs délais les négociations entre les Etats des deux régions en vue de conclure et de mettre en œuvre les procédures d'entraide et de coopération judiciaire ».

Un accord de coopération en matière de police criminelle entre les Etats de l'Afrique de l'ouest et de l'Afrique centrale devrait être signé par les ministres désignés avant la fin de l'année 2018, apprend-on.

Les chefs d'Etat et de gouvernement ont, par ailleurs, évoqué leur préoccupation face à la mul-

tiplication des conflits violents entre éleveurs et agriculteurs et ont donné des instructions visant à identifier les mesures pouvant permettre de « prévenir et de gérer pacifiquement » ces conflits. Ils ont également enjoint leurs ministres compétents à examiner les questions liées aux flux migratoires et au changement climatique dans l'espace commun et d'en faire rapport lors du prochain sommet.

Sur le terrorisme et l'extrémisme violent, les chefs d'Etat et de gouvernement « condamnent avec la plus grande fermeté les attaques perpétrées par les groupes terroristes contre les populations civiles, les forces de défense et de sécurité et les forces régionales et internationales », déclare le communiqué final. Ils « condamnent avec force les actions et le trafic illégitime en tout genre des groupes terroristes et des bandes de mercenaires opérant dans le Sahel ». Ils ont réaffirmé leur détermination « à prévenir et à lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent » à travers notamment l'implication des leaders religieux et communautaires ainsi que d'autres acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de déradicalisation, de réinsertion, de réintégration et de réconciliation. Désormais, le sommet conjoint Cédéao -CEEAC se tiendra tous les deux ans. Le Tchad est retenu pour organiser celui de 2020.

LIBYE

Démission du président de l'Assemblée chargée de rédiger la Constitution

Nouh Abdassayed a jeté l'éponge, dimanche, à la veille d'un vote du parlement établi dans l'est du pays sur la loi relative au référendum constitutionnel.

« J'annonce que je n'ai plus ni le désir ni la capacité de continuer mon travail auprès de l'Assemblée constituante, que ce soit comme président ou comme simple membre », a déclaré Nouh Abdassayed dans une lettre adressée à l'Assemblée.

« Je n'assumerai plus cette position ni ne travaillerai à ce projet à partir de maintenant », a-t-il affirmé, sans mentionner aucun motif pour justifier sa démission.

Nouh Abdassayed a précisé qu'il n'appartenait à aucun parti, groupe ou organisation et qu'il « n'avait pas trahi la Libye ».

Cette démission survient à la

veille d'un vote du parlement sur la loi relative au référendum qui doit être organisé pour adopter une nouvelle Constitution libyenne.

En juillet 2017, l'Assemblée a voté un projet de Constitution

« Je n'assumerai plus cette position ni ne travaillerai à ce projet à partir de maintenant »

et l'a présenté au parlement. Le parlement a cependant refusé d'entériner la loi relative au référendum tant qu'une cour ne se serait pas pronon-

cée sur la validité de la procédure de rédaction de la Constitution.

Un mois plus tard, le tribunal d'appel a demandé la suspension du projet de Constitution, arguant que celui-ci avait été adopté par l'Assemblée au cours d'un vote organisé dans un jour férié.

La Cour suprême a cependant établi que le tribunal d'appel administratif n'avait pas compétence à juger les affaires relatives à l'Assemblée constituante. La Libye peine à accomplir sa transition démocratique depuis la chute du régime de l'ancien dirigeant, Mouammar Kadhafi, en 2011, et le pays reste gangrené par l'insécurité et les divisions politiques.

PAIX DANS LE POOL

Le pasteur Ntumi invite les ex-combattants à faciliter le ramassage des armes

Dans un message lu le 31 juillet à Brazzaville par son représentant, Philippe Ané, l'ancien chef rebelle a demandé aux ex-combattants ninjas de permettre le bon déroulement de l'opération qui va s'effectuer du 7 au 25 août.

Ayant recouvré sa liberté de mouvement suite à l'application des accords de paix du 23 décembre 2017, le pasteur Ntumi a indiqué qu'il marque sa disponibilité à œuvrer pour la paix jusqu'au parachèvement du processus, dans le respect des engagements découlant de ces accords.

« La libre circulation des personnes et des biens doit fondamentalement être observée et respectée par tous car elle est le baromètre de la paix. Tout ex-combattant est appelé à se rendre dans le centre de collecte pour procéder à l'opération de ramassage des armes sans qu'il ne soit inquiet ni qu'il ne subisse une quelconque chasse aux sorcières de la part de qui que ce soit. La sensibilisation qui est une activité transversale se poursuivra jusqu'à ma sortie officielle », a fait savoir le pasteur

Ntumi, par la voix de Philippe Ané. Par ailleurs, l'ancien chef rebelle a fait remarquer que les conditions de sérénité doivent être en tous points identiques et garanties pour toutes les étapes du processus de

paix qui devraient connaître un dénouement heureux afin que soient réalisés le relèvement communautaire et le plan de développement du Pool. « De même, les actes coercitifs ou de représailles sont de nature à compromettre dangereusement les acquis de paix et sont à proscrire », a indiqué Philippe Ané. De plus, la commis-

sion a précisé que les centres retenus pour le ramassage des armes sont : Kinkala, Mindouli, Kindamba, Vinza, Goma Tsé Tsé, Mbanzadounga, Matoumbou, Kibouendé, Loulombo, Kinkembo, Kimbedi, Kindamba-Ngouedi et Missafou. Prenant la parole à son tour, le président de la commission ad hoc mixte paritaire, Séraphin Ondelé, a

félicité le pasteur Ntumi qui a répondu favorablement à la main tendue du chef de l'Etat et qui a écouté les gémissements de la population ainsi que l'appel intérieur de son cœur, en observant tout ce que la commission lui a demandé pour l'accomplissement de sa tâche. Sept mois après la signature de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités dans le Pool, Séraphin Ondelé a fait le bilan des activités menées par la commission ad hoc paritaire. Au nombre desquelles, la sensibilisation qui a duré trente-cinq jours ; la libération de quatre-vingts personnes détenues à la maison d'arrêt de Brazzaville et la levée du mandat d'arrêt contre Ntumi.

A l'actif de la commission, a-t-il dit, il y a également l'ouverture de toutes les voies de communication à travers le Pool ; le démantèlement de toutes les barrières informelles et le retour progressif de la population dans les villages, tout au moins pour celle qui les avait quittés du fait de la violence.

Roger Ngombé



Séraphin Ondelé et Philippe Ané dirigeant les travaux (Adiac)

RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Le pétrole à magnon découvert au Congo

Le physicien et chercheur Maurice Itous-Ibara a présenté, le 27 juillet à Brazzaville, sa découverte à l'issue des recherches effectuées au sein de l'Académie des sciences et arts du Congo.

Le chercheur affirme avoir découvert un gisement de pétrole lui permettant d'inventer la biologie magnétique, la physique et la chimie à magnon dont le produit est le pétrole à magnon.

« Il s'agit d'un premier gisement de pétrole au monde fabriqué au laboratoire. Cette recherche scientifique a bien sa place parce qu'un jour, la terre sera bien sèche de son pétrole fossile. Même pas une goutte. Des pénuries constatées, la limitation des réserves d'ici cinquante à cent ans, les crises diverses sont des signes probants de futures sécheresses qui ne trompent pas », a déclaré le Dr Maurice Itous-Ibara.

Il a également fait la démonstration publique sur le cheminement d'un engrais à magnon sous la terre. Maurice Itous-Ibara a notamment expliqué la création du gisement, la roche mère du pétrole en état de création dégageant la chaleur, le début de la multiplication de cette roche, la transformation d'une nappe de pétrole à magnon, la mise en terre de la roche et autres. Avec la physique et la chimie à magnon, a-t-il soutenu, le pétrole devient une énergie renouvelable comparativement au diamant, cobalt, coltan, uranium, or, platine, charbon et autres. « Nous allons lancer, en novembre, la première révolution scientifique industrielle de l'Afrique d'ici à l'an 2050 », a promis ce chercheur.

Maurice Itous-Ibara a présenté sa découverte devant des parlementaires, des délégués des membres du gouvernement, des ambassadeurs accrédités au Congo, des scientifiques et autres éminentes personnalités chargés de faire le plaidoyer pour soutenir cette recherche à tous les niveaux.

Fortuné Ibara

PRÉVENTION DES INCENDIES

Deux véhicules d'intervention positionnés à la patte d'Oie de Brazzaville

L'initiative prise par direction générale de la sécurité civile s'inscrit dans le cadre de sa stratégie de prévention des catastrophes, selon le communiqué rendu public le 31 juillet.

La direction générale de la sécurité civile indique dans son communiqué que « parmi les cinq premières menaces qui pèsent sur cette réserve forestière, il y a les feux de brousse incontrôlés pendant la saison sèche, particulièrement durant les mois d'août et septembre. Il est donc demandé aux visiteurs de cette forêt de s'abstenir de jeter des mégots de cigarette allumés ». Les deux véhicules anti-incendie positionnés sont complétés par des équipes de relais qui travaillent tous les jours. La réserve forestière de la patte d'Oie a été créée par décret présidentiel n° 2009-149 du 8 mai 2009. Cet espace écologique suscite la curiosité des citoyens et renferme plusieurs essences forestières, entre autres, le wengué, le sipo, le sapeli, l'acajou et le limba.

F.I.

LOI SUR LES PARTIS POLITIQUES

Le PSDC dénonce la politique d'exclusion du gouvernement

Par la voix de son président, Clément Mierassa, la formation politique a vivement condamné, le 31 juillet à Brazzaville, la décision du gouvernement d'écarter certains partis sous-prétexte de respecter les lois et règlements de la République.

Le Parti social démocrate congolais (PSDC), au terme d'une analyse de la décision qui l'exclut de la scène politique nationale, a invité le gouvernement à tirer les conséquences de cette situation tout en relevant le caractère partisan de l'administration publique congolaise qui n'observerait pas la neutralité. Il a recommandé, à l'occasion, l'examen et l'adoption par le parlement du texte d'application sur la déclaration

Clément Mierassa, le ministre annonçait que suite à l'examen des rapports élaborés par les préfets, quarante-neuf partis étaient conformes à la loi. Le 12 juin, a-t-il poursuivi, le préfet directeur général de l'Administration du territoire publiait, dans un document non référencié, la liste des quarante-neuf partis politiques auxquels s'ajoutaient six autres après exploitation des rapports venant des départements. La démarche sui-

familiale, ethnique, de sa condition sociale, de ses convictions politiques, religieuses, philosophiques et autres ».

Pour ce parti, cela peut être interprété comme une volonté manifeste de mettre à l'écart sinon de faire disparaître de la scène politique un certain nombre de leaders jugés encombrants et gênants. Cette situation, a indiqué le PSDC, a des répercussions graves sur la gouvernance électorale et l'organisation des élections libres, démocratiques et transparentes.

La déclaration du parti de Clément Mierassa a aussi souligné que la conformité à la loi sur les partis politiques exige, entre autres, le respect de l'article 11 de la loi n° 20-2017 du 12 mai 2017. Celui-ci dispose que « les partis politiques, outre le siège national, doivent avoir des membres et des sièges permanents dans tous les départements ». L'article 26, quant à lui, stipule que « les partis politiques ont le devoir de se conformer à la Constitution », a argumenté Clément Mierassa. Par rapport à ces deux articles, très peu d'acteurs et des partis politiques sont conformes à la loi et au stade actuel, aucun parti n'est ni suspendu ni dissous, a conclu le président du PSDC, martelant que chaque parti devrait continuer à mener normalement ses activités et l'assainissement au plan politique exige la moralisation de la vie publique.

Jean Jacques Koubemba

« L'on a fait déclarer conformes des partis qui ne l'étaient pas »

du patrimoine, tel que recommandé par la Constitution.

Le PSDC a constaté, par ailleurs, que plusieurs acteurs et partis politiques ne sont pas en conformité avec la loi et particulièrement les articles 50 et 55 de la Constitution ainsi que les articles 11 et 26 de la loi sur les partis. La déclaration du PSDC a rappelé que le 11 juin dernier, le ministre de l'intérieur et de la décentralisation avait rencontré les responsables des partis pour aborder, entre autres, les sujets sur la conformité des partis à la loi n° 20-2017 du 12 mai 2017 et la tenue du Conseil national du dialogue.

A cette rencontre, a rappelé

Clément Mierassa, fait ressortir qu'à cette date, il n'y avait pas cinquante-cinq partis conformes à la loi comme indiqué. Ce travail qui a été fait sur la base des rapports des préfets illustre, a-t-il soutenu, le caractère partisan et la non neutralité de l'administration publique. « L'on a fait déclarer conformes des partis qui ne l'étaient pas », a-t-il expliqué, se fondant sur l'article 15 de la loi fondamentale qui dispose, a-t-il cité, que « tous les citoyens congolais sont égaux devant la loi et ont droit à la protection de l'Etat. Nul ne peut être favorisé ou désavantagé en raison de son origine

DÉTOURNEMENT DE FONDS PUBLICS

Le ministre des Hydrocarbures cité dans un scandale financier

Jean-Marc Thystère-Tchicaya est visé par un rapport de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude publié le 31 juillet à Brazzaville. Son nom est revenu dans deux affaires qui remontent de 2015 à 2017.

La première affaire concerne un fonds sorti du Trésor public destiné à la construction du siège de l'Organisation des pays africains producteurs du pétrole (APO). Entre mars 2015 et juin 2017, le Trésor a pu décaisser environ 1,032 milliard F CFA au titre de la contribution de la République du Congo au chantier du siège d'APO prévu sur le site de l'actuel commissariat de police de la Coupole. Moins de trois cents millions F CFA seulement ont été utilisés.

La seconde affaire est liée au fonds alloué à la formation du personnel en 2017. Durant cette période, plus de 1,7 milliard FCFA a été versé par les sociétés pétrolières, conformément à la loi en vigueur. D'après le président de la Commission nationale de lutte contre la corruption, la concussion et la fraude, Lamy Nguelé, l'enveloppe destinée au renforcement des capacités des cadres a été utilisée pour d'autres fins, notamment le fonctionnement du ministère et la charge du personnel. À en croire la Commission, les pièces fournies n'ont pu justifier ces dépenses.

Pour Lamy Nguelé, sans aucun

doute, le ministre des Hydrocarbures est le « donneur d'ordre ». « Dans les deux cas, il s'agit de détournement de fonds publics. L'ancien directeur de cabinet du ministre a déjà reconnu les faits. Par contre, le ministre estime qu'il est trahi par ses collaborateurs », a-t-il déclaré, avant de préciser le rôle de son institution qui est celle de lutter contre la corruption et d'améliorer la gouvernance.

Le président de la Commission a animé une conférence de presse au cours de laquelle il a également dévoilé le contenu de deux autres rapports relatifs à la gestion de recouvrement de droits d'auteurs et de fonds mis à la disposition du Bureau congolais des

« Dans les deux cas, il s'agit de détournement de fonds publics. L'ancien directeur de cabinet du ministre a déjà reconnu les faits. Par contre, le ministre estime qu'il est trahi par ses collaborateurs »



Le président de la Commission, Lamy Nguelé, face à la presse (Adiac)

droits d'auteurs (BCDA) ainsi qu'aux fausses déclarations au niveau de la douane.

Dans ces deux dernières enquêtes, la Commission a enregistré de nombreux cas de détournement de fonds publics, de fraudes, de trafics d'influence, de la défaillance dans le système douanier in-

formatisé, appelé Sydonia, mais surtout un sérieux problème de gouvernance. Elle a, pour ce faire, formulé des recommandations à l'endroit des ministères de la Culture et des arts pour ce qui concerne le BCDA et des Finances et du budget pour la réforme de la douane. La Commission reste dans le

cadre de sa mission et ne peut se substituer à la justice. « Tous les dossiers cités ont un caractère pénal. Nous allons donc les transmettre par voie d'huissier avec accusé de réception au procureur de la République », a promis Lamy Nguelé.

Fiacre Kombo

FORMATION QUALIFIANTE

Cent jeunes brazzavillois vont bénéficier des cours en informatique

Le coup d'envoi du stage a été donné, le 30 juillet à Brazzaville, par la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique, Destinée Hermella Doukaga, à l'occasion de la célébration, en différé, de la Journée mondiale des compétences des jeunes.

Durant deux mois, les jeunes venus des neuf arrondissements de la ville capitale vont suivre des cours sur microsoft word, excel, power point ainsi que sur l'usage de l'internet. Cette formation, initiée par le gouvernement en partenariat avec la Fondation pers-

pectives d'avenir et la société Megatim permettra aux bénéficiaires de découvrir, comprendre et maîtriser les logiciels liés à l'informatique dite bureautique.

Célébrée au niveau national sur le thème « La connaissance des TIC, une compétence nécessaire, transversale pour l'emploi et l'auto emploi pour les Congolais », la Journée mondiale des compétences des jeunes est une occasion qui leur est offerte pour mieux cerner les enjeux des TIC

(technologies de l'information et de la communication).

À l'occasion du lancement de cette session de formation, la ministre de la Jeunesse et de l'éducation civique a invité les jeunes à plus de pragmatisme, convaincue que cette formation leur permettra de saisir toutes les

opportunités d'emploi qui vont se présenter à eux.

« J'exhorte tous les participants à plus d'ardeur et d'abnégation en participant efficacement à cette formation sur les TIC et par laquelle ils devront acquérir des compétences attestées à l'informatique. Cela engendrera leur autonomisation, en devenant compétitifs sur le marché de l'emploi », a-t-elle lancé.

Cette formation gratuite intègre la vision du secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, qui, dans son discours relatif à cette journée fêtée chaque 15 juillet, avait indiqué « qu'en offrant aux jeunes une formation professionnelle, on leur donne les moyens de contribuer au règlement de nombreux maux qui affligent les sociétés, notamment la pauvreté, l'injustice et les conflits violents ».

Le patron de l'ONU soulignait, par ailleurs, qu'il n'y a pas de meilleur investissement que d'aider un jeune à développer ses compétences. Les programmes de formation efficaces permettant aux jeunes d'acquérir de l'expérience et de trouver un emploi.

Rude Ngoma (stagiaire)

« J'exhorte tous les participants à plus d'ardeur et d'abnégation en participant efficacement à cette formation sur les TIC et par laquelle ils devront acquérir des compétences attestées à l'informatique. Cela engendrera leur autonomisation, en devenant compétitifs sur le marché de l'emploi »



La ministre Destinée Hermella Doukaga entourée des officiels et des jeunes sélectionnés pour la formation Adiac

SEMAINE MONDIALE DE L'ALLAITEMENT

Le lait maternel réduit la mortalité infantile de 13 %

Dans le message du gouvernement à l'occasion de la célébration de l'événement, la ministre de la Santé et de la population, Jacqueline Lydia Mikolo, a indiqué que la stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson a été révisée en donnant une place de choix au lait maternel afin de redresser le déclin observé à ce niveau.

La semaine mondiale de l'allaitement maternel est célébrée du 1^{er} au 7 août de chaque année. « L'allaitement maternel, le fondement de la vie », est le thème retenu pour 2018. Selon la ministre de la Santé et de la population, le Congo est un des pays subsahariens en recul de la pratique de l'allaitement maternel exclusif jusqu'à six mois. Au plan national, a-t-elle poursuivi, le taux d'allaitement maternel exclusif est passé de 19% à 33% entre 2005 et 2015. Le taux d'allaitement maternel précoce a, quant à lui, régressé passant de

39% à 25%. La tendance régressive touche également les taux d'allaitement maternel continu à un et deux ans. « On observe aussi, au cours de la même période, la diminution de la durée moyenne d'allaitement qui est passée de 17 à 15,6 mois contre la durée de vingt-quatre mois ou plus recommandée par l'OMS et l'Unicef », a souligné Jacqueline Lydia Mikolo. Ces faibles taux sont le reflet de la persistance de mauvaises pratiques en matière d'allaitement maternel et risquent d'être une contrainte à l'atteinte de l'objec-



La ministre Jacqueline Lydia Mikolo

tif de développement durable n°2 qui traite de la faim zéro, de la lutte contre l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes, a expliqué la ministre de la Santé et de la population. En réalité, a-t-elle indiqué, l'allaitement maternel couvre tous les besoins en eau, en nutriments et en énergie des

bébés de moins de six mois. Il aide, par ailleurs, à la réduction des risques de cancer de sein et de l'ovaire, a-t-elle ajouté. Les substituts du lait maternel ou laits artificiels présentent plusieurs inconvénients. Ils augmentent quatorze fois le risque de décès des nourrissons de moins de six mois, exposent au

risque de survenue de diarrhées et d'infections respiratoires par absence d'anticorps, plus grands risques de malnutrition, risque plus élevé des maladies non transmissibles comme l'obésité, le diabète...

« Aux mères, je dirai que le lait maternel est le meilleur et unique aliment pour leurs enfants de moins de six mois. Je recommande, en outre, la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à vingt-quatre mois ou plus, en l'associant à une alimentation de complément qui convienne », a souligné la ministre de la Santé et de la population.

À l'endroit des firmes pharmaceutiques qui font la promotion des laits artificiels, Jacqueline Lydia Mikolo a évoqué le respect du code international de commercialisation des substituts du lait maternel auquel le Congo a souscrit depuis plusieurs années. Elle a, par ailleurs, remercié les partenaires techniques et financiers qui aident le gouvernement congolais dans la lutte contre le déclin de l'allaitement maternel.

Rominique Makaya

« Aux mères, je dirai que le lait maternel est le meilleur et unique aliment pour leurs enfants de moins de six mois. Je recommande, en outre, la poursuite de l'allaitement au sein jusqu'à vingt-quatre mois ou plus, en l'associant à une alimentation de complément qui convienne »

DRAME DU COMMISSARIAT DE CHACONA

L'opposition exige une enquête indépendante mixte

La plate-forme que dirige Pascal Tsaty Mabiala s'est exprimée sur la question, le 30 juillet à Brazzaville, à l'issue du conseil extraordinaire des présidents.

L'opposition politique congolaise s'est dit consternée par la tragédie qui a causé la mort à treize jeunes, dans la nuit du 22 au 23 juillet, au commissariat de Chacona, dans le quartier Mpila (sixième arrondissement). Elle a invité le gouvernement à mettre en place une commission mixte d'enquête indépendante en vue de faire la lumière sur cette affaire. Ainsi, en vertu de l'article 8, alinéa 1 de la Constitution du 25 octobre 2015 qui stipule « la personne humaine est sacrée et a le droit à la vie », cette famille politique tient à ce que lumière soit faite dans cette affaire afin que les responsabilités soient établies.

« Le conseil des présidents des partis de l'opposition congolaise exige la mise en place d'une commission mixte d'enquête indépendante associant le gouvernement, l'opposition et la société civile. Les conclusions de cette enquête doivent être rendues publiques et que les responsabilités soient établies avec des sanctions exemplaires »

« Le conseil des présidents des partis de l'opposition congolaise exige la mise en place d'une commission mixte d'enquête indépendante associant le gouvernement, l'opposition et la société civile. Les conclusions de cette enquête doivent être rendues publiques et que les responsabilités soient établies avec des sanctions exemplaires », relève la déclaration publiée au terme du conseil des présidents.

Le gouvernement ayant reconnu les faits, l'opposition lui a exigé de prendre en charge les frais mortuaires et l'indemnisation des familles éplorées ainsi

que l'observation d'un deuil national et l'organisation des obsèques en présence des corps constitués de la République.

Rappelons que suite à la mort inopinée de ces treize jeunes, l'Union panafricaine pour la démocratie sociale et deux organisations de la société civile, notamment l'Observatoire congolais des droits de l'homme et la Fédération congolaise des droits de l'homme avaient déjà réclamé à ce sujet une enquête indépendante et crédible.

Firmin Oyé

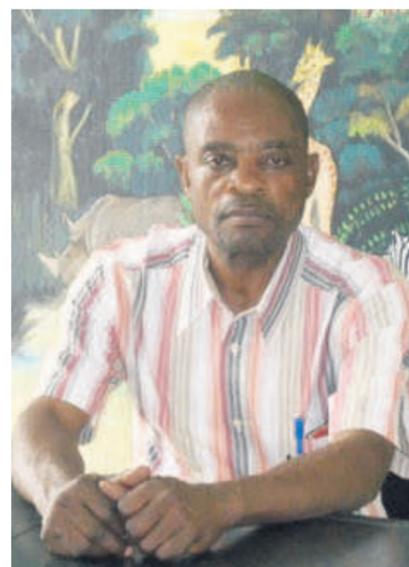
VIE ASSOCIATIVE

Guy Serge Ngoma souhaite rassembler les peuples autochtones

Le nouveau coordonnateur du Réseau national des peuples autochtones (Renapac) a affiché, le 27 juillet, son ambition d'unité en leur sein, au terme d'une assemblée générale extraordinaire organisée à Ignyé, dans le département du Pool.

Guy Serge Ngoma, élu à la tête du Renapac pour un mandat de cinq ans renouvelable une fois, va diriger un bureau de sept membres. Après son élection, le nouveau coordonnateur a indiqué qu'il a été choisi pour apporter sa contribution au niveau de ce réseau. A Brazzaville comme dans les départements, a-t-il expliqué, les plaintes des peuples autochtones sont diverses. Le réseau a pour rôle de faire le plaidoyer auprès des gouvernements, partenaires techniques et financiers. Il souhaite rassembler tous ceux qui font partie du réseau afin de former une seule équipe dynamique pour apporter leur contribution dans la résolution des problèmes des peuples autochtones, surtout en ce qui concerne la justice, la culture, l'éducation, la santé et la question du genre.

Le nouveau coordonnateur a salué les efforts du gouvernement qui a pris une loi en faveur des peuples autochtones et dont les textes d'application sont en cours. Il a expliqué que le Renapac ne doit pas se lasser de faire le suivi de tout le processus d'élaboration et de ratification des textes relatifs aux peuples autochtones par le gouvernement.



Guy Serge Ngoma, le nouveau coordonnateur du Renapac

Guy Serge Ngoma envisage focaliser son travail sur les réalisations à court et à moyen terme, la motivation des peuples autochtones dans la pratique de l'agriculture dans les tous les départements. Le Renapac fera un plaidoyer auprès du gouvernement pour solliciter l'appui technique et financier des partenaires dans le domaine de la santé et de l'éducation des enfants autochtones.

Notons que l'assemblée générale extraordinaire des peuples autoch-

tones a été organisée du 26 au 27 juillet, avec l'appui de la Commission des forêts d'Afrique centrale. Elle a regroupé les membres du réseau venus de tous les départements du Congo ainsi qu'un représentant de la République démocratique du Congo.

L'objectif a été de résoudre la crise qui prévalait au sein de ce réseau, notamment son abandon pendant neuf mois par la précédente équipe dirigeante, le manque de collaboration entre les membres, le déplacement du siège sans l'avis des membres, le changement du logo du Renapac par le bureau et bien d'autres.

Les travaux avaient été ouverts par le président du conseil d'administration, Antoine Ngoma, qui avait, à cette occasion, rappelé la genèse et les cofondateurs du réseau.

Le secrétaire général adjoint de la Commission des forêts d'Afrique centrale, Gervais Victor Madzou, avait, de son côté, déploré le manque de cadre stratégique juridique au niveau national et la mauvaise gestion du Renapac qui reçoit l'appui financier des partenaires dans le domaine des fournitures administratives. Selon lui, le cadre adopté au niveau sous-régional permet d'accompagner les partenaires et les groupes financiers à s'impliquer dans le travail des peuples autochtones.

Lydie Gisèle Oka

Un nouveau siège pour la MUCODEC MOUYONDZI



Ouvert au public le 19 février 2018, la Fédération des MUCODEC a procédé le jeudi 26 juillet dernier à l'inauguration du siège de la Caisse Locale MUCODEC MOUYONDZI. Ce nouveau siège est situé dans la zone administrative à côté de la Caisse de Retraite des Fonctionnaires (CRF).

Le nouvel édifice qui vient renforcer le décor architectural de la localité offre un cadre plus spacieux, permet un meilleur accueil aux sociétaires et de meilleures conditions de travail au personnel MUCODEC.

MUCODEC, encore plus proche de vous !



DISTINCTION

Retour sur le Prix Montesquieu d'Emmanuel Dongala

Le 24 avril dernier, dans les salons de l'Automobile Club du sud ouest à Bordeaux, les membres du jury avaient élu «La Sonate à Bridgetower» de l'écrivain congolais, lauréat 2018 du Prix Montesquieu parmi une sélection de cinq livres. La récompense lui sera officiellement remise le 15 septembre au Château de La Brède, lors de la manifestation «Montesquieu et nous».

A l'heure de la rentrée littéraire 2018, un bref retour vers la précédente session permet d'apprécier les distinctions littéraires des écrivains congolais. Les plus retentissantes ont été celles attribuées à Wilfrid N'Sondé pour le Prix Kourouma au Salon du livre de Genève et à Emmanuel Dongala avec le Prix Montesquieu.

L'écrivaine Marie-Léontine Tsiminda, par réseaux sociaux, a écrit : « Notre littérature vit. Elle ne cesse de briller. Elle est belle, délicieuse, indomptable, incorruptible, incomparable, incorrupible, audacieuse, fantastique, ensorceleuse, imbattable, foisonnante. Elle explose comme une mangue mûrie au soleil de cette terre congolaise, féconde,

généreuse, luxuriante. Une légende sans fin. Elle est le soleil de la liberté de créer ! ».

Pour le Prix annuel attribué à Emmanuel Dongala, il a été créé en 2008 à l'initiative du Cercle des amis de Montesquieu et de la ville de La Brède afin d'évoquer le souvenir du philosophe brédois et de son époque.

N'en déplaise à l'ingrate postérité, la célèbre «Sonate à Kreutzer» n'a pas été composée pour le violoniste Rodolphe Kreutzer qui, d'ailleurs, ne l'a jamais interprétée mais pour un jeune musicien tombé dans l'oubli. Comment celui-ci est devenu l'ami auquel Beethoven a dédié l'un de ses morceaux les plus virtuoses, voilà l'histoire qui est ici racontée. Au début de l'année 1789 dé-



Emmanuel Dongala sur le stand Livres et auteurs du Bassin du Congo, lors de la réception du Prix Mokanda 2013 des mains de Henri Lopes, président du jury/ Crédit photo Adiac

barquent à Paris le violoniste prodige George Bridgetower, 9 ans, et son père, un Noir de la Barbade qui se fait passer pour un prince d'Abyssinie. Arrivant d'Autriche, où George a suivi l'enseignement de Haydn, ils sont venus chercher l'or et la gloire que devrait leur assurer le talent du garçon...

De Paris à Londres, puis Vienne, ce récit d'apprentissage aussi vivant qu'érudit confronte aux

bouleversements politiques et sociaux – notamment la mise en cause de l'esclavage aux colonies et l'évolution de la condition des Noirs en Europe – les transformations majeures que vit le monde des idées, de la musique et des sciences, pour éclairer les paradoxes et les accomplissements du siècle des lumières.

Né en 1941 d'un père congolais et d'une mère centrafricaine, Emmanuel Dongala a quitté le

Congo au moment de la guerre civile de 1997. Il a longtemps enseigné la chimie et la littérature à Bard College at Simon's Rock et vit actuellement entre la France et les Etats-Unis. Son œuvre est traduite dans une douzaine de langues et son roman «Johnny chien méchant» (Le Serpent à plumes, 2002) a été adapté au cinéma par Jean-Stéphane Sauvaire sous le titre «Johnny mad dog».

Marie Alfred Ngoma

« Notre littérature vit. Elle ne cesse de briller. Elle est belle, délicieuse, indomptable, incorruptible, incomparable, incorrupible, audacieuse, fantastique, ensorceleuse, imbattable, foisonnante. Elle explose comme une mangue mûrie au soleil de cette terre congolaise, féconde, généreuse, luxuriante. Une légende sans fin. Elle est le soleil de la liberté de créer ! ».



BCH



BCH



(+242) 22 281 25 88 / 06 892 57 01



bch@bch.cg



PACKAGES AUX PARTICULIERS

Une meilleure traçabilité de vos opérations

Un vrai partenaire

La BCH met à votre disposition ses différents packs

Pack Premium :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC ESSENGO
- Découvert allant jusqu'à 500 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Référence :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 250 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Classic :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 150 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



*Pour 1850FCFA/mois, vous bénéficiez d'une assurance prévoyance vous donnant droit à 1.000.000FCFA.

Etude de Me Chimène Prisca Nina PONGUI
Notaire
sise à Brazzaville (République du Congo)
rez-de-chaussée Immeuble Patte d'Oie (SOPRIM)
Case J-490/M (en face de l'E. N. A. M)
BP : 14745 - Tél: (242) 06 662 43 35 / 05 516 70 79
E-mail : etudepongui2@gmail.com

**Energie Electrique du Congo
en sigle « 2EC »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 100 000 000 de Francs CFA
Siège social : Avenue Sergent Malamine, Centre-ville.
Brazzaville (République du Congo)**

CONSTITUTION

I - Suivant acte reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juillet deux mil dix-huit, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Objet : la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger : la gestion, pour le compte de l'Etat, du patrimoine public de l'électricité.

Dénomination sociale : « Énergie Électrique du Congo » en sigle « 2EC SA »

Siège social : Brazzaville (Congo), Boulevard Denis SAS-SOUNGUESSO, Centre-ville.

Capital : 100 000 000 de Francs CFA, divisé en 1000 actions de 100 000 Francs CFA chacune.

II - aux termes d'un acte de Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçu le vingt-sept juillet deux mil dix-huit par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, susnommée, les actions en numéraires ont été versées par chacun des actionnaires à hauteur du quart du montant des actions souscrites.

III - suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale

Constitutive du vingt-sept juillet deux mil dix-huit, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juillet 2018, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes :

• désignation des premiers administrateurs pour une durée de deux (2) ans qui expirera le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du deuxième exercice social qui sera clos le trente et un décembre deux mil dix-neuf :

-Monsieur Geoffroy GANKOUE-DZON ;

-Monsieur Jean Jacques IKAMA ;

-Monsieur Eugène ONDZAMBE-NGOYI ;

-Madame OBOA née Lydie Delphine OWORO ;

-Monsieur Zacharie MOKEMO ;

-Monsieur Yannick Lionel NKODIA.

• désignation de la société « ERNST & YOUNG » SA U, agrément CEMAC SEC N°062, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la société « Cabinet d'Assistance et de Conseil de Gestion » en abrégé « CACOGES » Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée des deux (2) premiers exercices sociaux (2018-2019 et 2019-2020).

IV- aux termes des délibérations du Conseil d'Administration constatées par le Procès-verbal en date du vingt-sept juillet deux mil dix-huit, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juillet de la même année, le Conseil d'Administration a nommé :

• Madame OBOA née Lydie Delphine OWORO en qualité du Président du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur ;

• Monsieur Louis KANOHA ELENGA en qualité du Directeur Général pour une durée de deux (02) renouvelable ;

• Monsieur Jean Bruno DANGA ADOU en qualité du Directeur Général Adjoint pour une durée de deux (02) renouvelable.

POUR AVIS

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire

**LA CONGOLAISE DES EAUX
en abrégé « LCE »
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
au capital de 100 000 000 de Francs CFA
Siège social : Avenue Sergent Malamine, Centre-ville.
Brazzaville (République du Congo)**

CONSTITUTION

I - Suivant acte reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juillet deux mil dix-huit, il a été constitué une société ayant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société Anonyme avec Conseil d'Administration

Objet : la société a pour objet, tant en République du Congo qu'à l'étranger : la gestion, pour le compte de l'Etat, du patrimoine public de l'eau en zone urbaine et périurbaine.

Dénomination sociale : « LA CONGOLAISE DES EAUX » en abrégé « LCE »

Siège social : Brazzaville (Congo), Avenue Sergent Malamine, Centre-ville.

Capital : 100 000 000 de Francs CFA, divisé en 1000 actions de 100 000 Francs CFA chacune.

II - aux termes d'un acte de Déclaration Notariée de Souscription et de Versement reçu le vingt-sept juillet deux mil dix-huit par Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, susnommée, les actions en numéraires ont été versées par chacun des actionnaires à hauteur du quart du montant des actions souscrites.

III - suivant Procès-verbal de l'Assemblée Générale Constitutive du vingt-sept juillet deux mil dix-huit, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juillet 2018, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes :

• désignation des premiers administrateurs pour une durée de deux (2) ans qui expirera le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes du deuxième exercice social qui sera clos le trente et un décembre deux mil dix-neuf :

-Monsieur Geoffroy GANKOUE-DZON ;

-Monsieur François Thystère Langevin MAYANITH ;

-Monsieur Hervé Pascal NDONGO ;

-Monsieur Augustin ATSANGO ;

-Monsieur Henri LOUNDOU ;

-Monsieur Yannick Lionel NKODIA.

• désignation de la société « ERNST & YOUNG » SA U, agrément CEMAC SEC N°062, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et la société « Cabinet d'Assistance et de Conseil de Gestion » en abrégé « CACOGES » Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle en qualité de commissaire aux comptes suppléant pour la durée des deux (2) premiers exercices sociaux (2018-2019 et 2019-2020)

IV- aux termes des délibérations du Conseil d'Administration constatées par le Procès-verbal en date du vingt-sept juillet deux mil dix-huit, reçu en dépôt au rang des minutes de Maître Chimène Prisca Nina PONGUI, Notaire à Brazzaville (Congo), le vingt-sept juillet de la même année, le Conseil d'Administration a nommé :

• Monsieur François Thystère Langevin MAYANITH en qualité du Président du Conseil d'Administration pour la même durée que son mandat d'Administrateur ;

• Monsieur Parfait Chrysostome MAKITA en qualité du Directeur Général pour une durée de deux (02) renouvelable ;

• Monsieur Antoine OLEA en qualité du Directeur Général Adjoint pour une durée de deux (02) renouvelable.

POUR AVIS

Maître Chimène Prisca Nina PONGUI

Notaire



**AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 003/MPSIR/2018/UGP PADEC
RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE REALISER L'AUDIT DES RESSOURCES HUMAINES
DU PORT AUTONOME DE BRAZZAVILLE ET PORTS SECONDAIRES (PABPS)**



1-La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale une avance de préparation pour le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la poursuite du programme de diversification envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Cabinet de Consultants chargé de réaliser un audit des ressources humaines du Port Autonome de Brazzaville et Ports secondaires (PABPS).

2-L'objectif global de l'audit est d'améliorer la gestion stratégique des ressources humaines du Port Autonome de Brazzaville et Ports Secondaires. Plus spécifiquement, il s'agira de :

- Réaliser l'état des lieux des ressources humaines ;
- Elaborer un plan de développement des ressources humaines ;
- Proposer un plan d'action de mise en œuvre des recommandations.

3-La durée de la mission est de trois (03) mois.

4-Les cabinets de consultants intéressés à manifester leur intérêt sont invités à fournir les informations pertinentes

indiquant qu'ils sont bien qualifiés pour effectuer les services demandés (brochures, références et descriptions concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans les conditions semblables etc.)

5-Les candidats seront sélectionnés selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualité Technique et le Coût (SFQC) conformément aux Directives : sélection et emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale (édition courante).

6-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

7-Les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet de Consultants chargé de réaliser un audit des ressources humaines du Port Autonome de Brazzaville et Ports secondaires (PABPS) » doivent être envoyées sous plis fermé ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 22 août 2018 à 16 heures (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

**Fait à Brazzaville, le 26 Juillet 2018
Le Coordonnateur du PADEC
Benoît NGAYOU**

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 005/MPSIR/2018/UGP PADEC

RECRUTEMENT D'UN CABINET DE CONSULTANTS CHARGE DE LA MISE EN PLACE D'UN OBSERVATOIRE NATIONAL DE TRANSPORT

1-La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale une avance de préparation pour le Projet d'Appui au Développement des Entreprises et la Compétitivité (PADEC) qui vise entre autres objectifs, la poursuite du programme de diversification envisagé dans le Plan National de Développement (PND). A cet effet, l'Unité de Gestion du PADEC a l'intention d'utiliser une partie du montant pour effectuer des paiements au titre du contrat suivant : Recrutement d'un Cabinet de Consultants chargé de mettre en place un observatoire national de transport.

2-L'objectif général de la mission est de collecter des informations sur l'ensemble des modes de transports pour informer les usagers et permettre aux décideurs institutionnels d'anticiper et planifier le développement des modes de transport.

3-La durée de la mission est de six (06) mois.

4-Les cabinets de consultants intéressés à manifester leur intérêt sont invités à fournir les informations pertinentes indiquant qu'ils sont bien qualifiés pour effectuer les services demandés (brochures, références et descriptions concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans les condi-

tions semblables etc.)

5-Les candidats seront sélectionnés selon la méthode de Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ) conformément aux Directives : sélection et emploi des Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale (édition courante).

6-Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse indiquée ci-dessous de 9h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00 (heure locale).

7-Les manifestations d'intérêts portant la mention « Recrutement d'un cabinet de Consultants chargé de mettre en place un observatoire national de transport » doivent être envoyées sous plis fermé ou par courrier électronique à l'adresse ci-dessous au plus tard le 27 août 2018 à 16 heures (heure locale) à l'adresse ci-dessous :

Fait à Brazzaville, le 30 Juillet 2018

Le Coordonnateur du PADEC,

Benoît NGAYOU

TRANSFERTS

Mavis Tchibota signe pour trois ans au Bnei Yehuda



Après une saison de prêt par le Maccabi tel Aviv, Mavis Tchibota a été transféré le lundi pour trois ans au Bnei Yehuda. Dans le cadre d'un échange de joueurs, l'ailier international congolais va s'inscrire dans la durée au sein du club de la capitale israélienne. Lors de la saison 2017-2018, il a joué quarante-deux matchs toutes compétitions confondues pour neuf buts et cinq passes décisives.

Camille Delourme

FOOTBALL

Les résultats des Diabes rouges et des Congolais de la diaspora en Europe (Bulgarie, Danemark et Suisse)

Bulgarie, 2^e journée, 1^{re} division

Le Chernomorets Varna rapporte un point de son déplacement chez le Levski Sofia (2-2). Hugo Konongo, titulaire, et ses coéquipiers, peuvent nourrir quelques regrets car ils ont mené au score à deux reprises avant de voir les locaux. Le latéral gauche a délivré un centre parfait au deuxième poteau pour la tête de Bozhilov sur le 2-1. Impliqué, avec son gardien, sur le 2-2 puis averti à la 93e. Néanmoins, il est le latéral gauche congolais le plus en vue depuis plusieurs mois et possède une qualité de centre inégalée au sein de la diaspora. Suffisant pour attirer l'attention du sélectionneur national ? Réponse dans les prochaines semaines.

Danemark, 3^e journée, 1^{re} division

Vejle-Kolding partage les points avec AGF (1-1). Sans Emerson Illoy-Ayyet, resté sur le banc. Invaincu, le promu compte 5 points.

Suisse, 2^e journée, 2^e division
Lausanne l'emporte à Vaduz (2-1). Avec Igor Nganga titulaire au poste de latéral droit.



Encore une passe décisive pour Hugo Konongo, à la lutte avec un joueur du Levski, sous les yeux d'Obertan (DR)

C.D.

NÉCROLOGIE

Stévy et Sorelle Oba, agents des Dépêches, les familles Ekouremba, Efang, Onanga et Etoganko annoncent aux parents, amis et connaissances, le décès de leur tante, mère et grand-mère, Simone Assanga (mère S), survenu le vendredi 27 juillet à Brazzaville.

La veillée mortuaire se situe au domicile familial, sis n°46 de la rue Manga, à Talangaï (arrêt Libanga ya Talo).

La date de l'inhumation vous sera communiquée ultérieurement.



Jean-Jacques Ikama et familles ont la profonde douleur d'informer parents, amis et connaissances du décès de Mme Ikama née Mavoungou Rigadine Michaël, le vendredi 27 juillet 2018 à Paris en France.

La veillée mortuaire a lieu :

-À Brazzaville au domicile familial, sis n°24 rue Bouenza à Talangaï, derrière le CEG de la Liberté et,

-À Paris, les 28 et 29 juillet 2018, dans la salle

des fêtes, 4/6 rue Frédéric Joliot-Curie, 93270 Sevan-Beaudottes (Accès : RER B. gare Sevan-Beaudottes).

Le programme des funérailles vous sera communiqué ultérieurement.



Djason Philosophe, les familles Lebibi et Kouakié

ont la profonde douleur d'informer parents, amis et connaissances du décès de Taly Auwhem Lebibi, le 29 juillet 2018 à Brazzaville.

La veillée mortuaire a lieu, au n°30 de la rue Ndolo bis (arrêt boulangerie) à Petit-chose.

Le programme des funérailles vous sera communiqué ultérieurement.



CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE DE MAKOTIMPOKO

FORMALITÉ DE DÉPART

Date :

4 août 2018 à Mokotimpoko centre

Enregistrement :

Adresse : n° 108 rue Mbochi

Frais de participation :

13000FCFA

Téléphone :

06 974 73 84

05 554 02 19



Sainte-Faustine-de-la-Miséricorde divine

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ENVOYER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

www.lesdepechesdebrazzaville.fr

OPEN DE KARATÉ TOTAL E&P CONGO

Brazzaville et Pointe-Noire se partagent quatre médailles d'or chacune

Les représentants des Ligues départementales des deux villes ont remporté, à parts égales, les huit médailles d'or mises en jeu par la Ligue départementale de karaté et arts martiaux affinitaires, les 28 et 29 juillet, à l'Espace du Trentenaire.

Quarante karatékas représentant les Ligues de Brazzaville, du Niari et de Pointe-Noire ont participé à la première édition de l'Open de karaté de Pointe-Noire, dénommé Open Total E&P Congo. Organisé par le président de la Ligue, Michel Malalou Makanga, cette compétition a donné la possibilité aux karatekas congolais de se mesurer avant le championnat national. L'occasion a également permis au directeur technique national de se faire une idée des meilleurs karatékas susceptibles de composer l'ossature de l'équipe nationale, malgré l'absence de plusieurs athlètes qui n'ont pas eu la possibilité de faire le déplacement de Pointe-Noire.

Cependant, quarante athlètes dont trente-deux de Pointe-Noire, sept de la Ligue de Brazzaville et un du Niari y ont livré des combats de haut niveau en kumité individuel. Ces confrontations ont tenu le public en haleine et permis au directeur technique national de jauger le niveau des athlètes congolais avant le championnat d'Afrique prévu pour le mois prochain à Kigali, au Rwanda. Si l'unique athlète



Bénédicte Mpoutou de Brazzaville et sa dauphine, Exaucée Otiayi de Pointe-Noire, recevant leur médaille/Adiac

du Niari est rentré au bercail sans aucune récompense, six des sept représentants des clubs brazzavillois ont gagné une médaille chacun, à savoir quatre médailles d'or et deux d'argent tandis que les clubs ponténégrins en ont remporté dix dont quatre médailles d'or et six d'argent.

En kata senior, le champion d'Afrique, Bah Ibrahim, a remporté l'épreuve. À la fin de la compétition, le président Michel Malalou a remercié la société Total

E&P Congo pour son parrainage et la direction technique nationale qui a fait le déplacement de la ville océane pour tester l'élite nationale. Il a également remercié la direction départementale des Sports pour son accompagnement indéfectible ainsi que tous les athlètes qui ont participé à cette première édition de l'Open de karaté de Pointe-Noire.

De son côté, très satisfait de l'initiative de la Ligue de Pointe-Noire, le directeur technique national,

Toli Idamou Formelle, ceinture noire 8^e dan, a, au nom de la Fédération congolaise de karaté, salué l'initiative de cette Ligue et l'organisation réussie de cette compétition. «Il revient donc à la direction technique de poursuivre son programme de travail, notamment la détection et la confirmation des athlètes potentiels pour l'équipe nationale», a-t-il assuré avant de souligner que le niveau des athlètes est assez bon. Mais, sur le plan tech-

nique et tactique, il y a encore du travail à faire. Si jamais ces jeunes sont sélectionnés, un travail plus profond sera fait au niveau de la direction technique nationale.

Clôturant la compétition, le directeur départemental des Sports et de l'éducation physique, Joseph Biangou Ndinga, a félicité tous les participants et les organisateurs pour la réussite de cette première édition qu'il a placée parmi les événements marquant la célébration de la Journée nationale du sport.

Les résultats techniques de l'Open de Pointe-Noire par épreuve et catégorie

Kumité individuel :

Senior dame -55kg :

1^{er} Bénédicte Mpoutou/ Brazzaville (BZV); 2^e Exaucée Otiayi /Pointe-Noire (PNR)

Senior homme -61kg : 1^{er} Roland Tchissambou/PNR, 2^e Rock Koko (Shokan)/PNR

-60kg: 1^{er} Ciceck Oba (Chemintot), 2^e Bouiti Goma (ATC)

-67kg/ 1^{er} bikoka Hardy/ BZV , 2^e Dutron Okana/ BZV

-75kg/1^{er} Roussel Ditomona / PNR, 2^e Gloire Malanda /BZV

-84kg/ 1^{er} Grace Kolimé/ BZV, 2^e Giresse Nombo (Bushida)/ PNR

+84kg/ 1^{er} Davy Kamba /BZV, 2^e Ray Awabi /PNR

-Kata individuel senior homme : 1^{er} Bah Ibrahim (Japon), 2^e Brice Tatou (Inter)

Charlem Léa Legnoki

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



AFRIQUE CENTRALE

Des jeunes veulent faire de la Cémac un espace réellement intégré

La volonté a été exprimée le 28 juillet, à N'Djamena, au Tchad, lors de la réunion de redynamisation et du lancement officielle des activités de la nouvelle coordination nationale de l'Association des jeunes (Ajec) de la sous-région.

Environ mille trois cents jeunes, issus de six pays de la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cémac), ont pris part à la rencontre de N'Djamena, placée sur le thème « Une jeunesse responsable et dynamique pour une intégration

régionale réussie ». Les assises ont été présidées par le ministre de la Jeunesse du Tchad, représentant le président de la République, président en exercice de la Cémac, Idriss Deby Itno.

Le but de cette réunion qui a également connu la participation

du corps diplomatique et des agences du système des Nations unies accrédités au Tchad était de parler de l'implication des jeunes dans le processus d'intégration au niveau de la Cémac.

Plate-forme des jeunes de la communauté forte de ses six mille cinq cents membres, l'Ajec est membre du parlement africain de la société civile. En effet, cette association dont le siège sous-régional est basé à Brazzaville, en

République du Congo, a pour vocation d'accompagner le processus d'intégration sous-régionale par l'implication effective des jeunes comme acteurs clés.

S'exprimant à cette occasion, le président de l'Ajec, le Congolais Précieux Ertja Massouemé, a rappelé que les relations entre les jeunes de la Cémac connaissent une évolution inspirée par le développement et le désir d'intégration.

« L'intégration communautaire demeure une préoccupation pour les Etats d'Afrique centrale. En effet, pour faire de la Cémac un espace émergent d'échange et de partage où règnent la paix et l'harmonie dans le but d'atteindre l'intégration des hommes dans la sous-région, les jeunes doivent fédérer leur force et leur dynamisme pour débattre de l'avenir de la communauté sous toutes ses formes », a-t-il indiqué. Selon lui, la rencontre a été d'un enjeu majeur car elle a permis aux participants de réaffirmer leur engagement à oeuvrer avec esprit de dynamisme à la construction d'une Cémac forte, solidaire et réellement intégrée. « Forte, parce que nous sommes capables de relever les défis pour le développement de la communauté. Solidaire, parce

qu'il nous faut être solidaires tout au long de cette marche commune, les jeunes des six pays de la Cémac ont les mêmes problèmes, partagent les mêmes peines et aspirent tous au développement. Une Cémac réellement intégrée, parce que l'intégration totale passera nécessairement par l'implication effective des peuples, par conséquent celle de la jeunesse », a insisté Précieux Ertja Massouemé, soulignant la nécessité d'être des véritables acteurs et vecteurs du développement.

Le président du comité d'organisation du forum des jeunes de la Cémac a, par ailleurs, rappelé que 70% de la population de la sous-région est jeune. Ce qui est pour lui un potentiel énorme, une ressource humaine importante pour le développement de l'espace. Il a aussi réaffirmé l'engagement des jeunes de faire de la sous-région une véritable destination économique, académique, touristique et culturelle.

Au terme de ses propos, Précieux Ertja Massouemé a émis le souhait de voir N'Djamena abriter le 1er forum des jeunes de la Cémac que compte organiser l'Ajec dans les prochains mois.

**Lydie Gisèle Oko
et Rude Ngoma**



Une vue des participants (DR)

LIVRE

Geoffroy Ibiassi Mahoungou publie « Variabilité pluviométrique en République du Congo »

L'ouvrage de deux cent quatre-vingt-douze pages, divisé en sept chapitres, a été édité aux Editions universitaires européennes.

Le premier chapitre du livre est consacré aux aspects physiques de la pluviométrie en République du Congo. Le deuxième, par contre, est une analyse sur la variabilité pluviométrique. Après, vient une autre analyse portant sur l'évolution des indices océaniques. Le quatrième met un accent sur l'évolution de l'atmosphère.

Dans cet ouvrage, les lecteurs trouveront également une analyse sur la recherche de relations entre la variabilité pluviométrique et l'évolution de l'océan ainsi qu'une réflexion sur l'évolution de la variabilité pluviométrique et l'évolution de l'atmosphère. Le dernier chapitre, quant à lui, est une discussion comparative entre les recherches de l'auteur et autres savants qui ont travaillé sur le même thème.

De façon générale, ce livre constitue une analyse approfondie de la variabilité pluviométrique au Congo, à l'échelle temporelle (annuel, interannuel et décennal) puis spatiale (le nord, le centre et le sud Congo).

« Cette réflexion nous a poussés à apprécier l'évolution de la pluviométrie. Cette évolution ne s'est pas arrêtée sur l'étude de variabilité mais elle s'est mise en relief avec l'atmosphère et l'océan qui sont des facteurs responsables de la variabilité en République du Congo », a indiqué Geoffroy Ibiassi Mahoungou.

Il a, par ailleurs, ajouté que le choix de ce titre a été motivé par le fait que la République du Congo répond positivement au contexte actuel de la variabilité et du changement climatique.

R.Ng.(stagiaire)

ARTS MARTIAUX

Le comité national de full contact et kick boxing mis en place

Les instances dirigeantes de la structure ont été montées après l'assemblée constituante tenue récemment à Brazzaville.



Les membres du comité national de full contact et kick boxing (Adiac)

Emmanuel Baka préside désormais aux destinées du comité national de full contact et kick boxing. Dans son plan d'actions, il entend développer la discipline. « L'objectif pour nous est de faire que ce style de combat soit une référence dans le pays », a-t-il déclaré. La vulgarisation du full contact et kick boxing sur toute l'étendue du territoire national figure au nombre des objectifs que s'est fixés le nouveau bu-

reau du comité national. Selon le président Emmanuel Baka, dans les départements du Pool, de la Bouenza, du Niari, du Kouilou et de Pointe-Noire, la discipline est déjà pratiquée.

La formation des athlètes et instructeurs, la dotation en équipement font également partie des priorités du comité national de full contact et kick boxing. À en croire son président, dans les prochains jours, le championnat national

doit être organisé. Ce qui permettra de faire une détection et constituer la sélection nationale.

Afin de réaliser ce programme, le président comptera sur l'appui des autres membres du bureau de ce comité, notamment Thierry Saboga qui assure les fonctions de vice-président ; Jean Claude Ndouidi, Charles Goma, respectivement 3^e et 4^e vice-présidents ; Constedy Tsendou Donongo, secrétaire général avec pour adjoint Livith Tchicaya ; Egée Gloria Makita, trésorier général, et Magalie Kayomba son adjointe; Me Fofana Aboubacar, le directeur technique national.

Rominique Makaya

« L'objectif pour nous est de faire que ce style de combat soit une référence dans le pays »